



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 40-2026

Au Conseil Communal de Borex

Demande d'un crédit de CHF 33'550.00 TTC destiné au réaménagement de l'espace extérieur au Sud de la maison de commune

Délégué municipal

Monsieur Massimo GILI
Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Entretenu de manière très limitée durant plusieurs décennies, l'espace extérieur situé au sud de notre maison de commune présente aujourd'hui un état de vétusté et de délaissement qui ne correspond plus aux exigences d'une collectivité attentive à la préservation de son patrimoine.

Cet espace se compose de deux secteurs distincts :

a) Zone imperméable Située au pied de la façade, cette zone correspond à l'ancien préau de l'école primaire de Borex, utilisé il y a plus de 50 ans. Elle est recouverte d'un revêtement bitumineux désormais fortement dégradé.

b) Zone de verdure La partie herbagée, située au sud de l'espace à rénover, avait été mise à disposition d'un voisin, qui en assurait l'entretien depuis plus de quarante ans. Celui-ci ayant renoncé à poursuivre cet usage, l'entretien revient désormais à notre service communal de voirie. La surface irrégulière et la végétation vieillissante nécessitent une remise en état complète.

Au vu de ces éléments, la Municipalité a décidé d'engager un projet de réaménagement de cet espace.

Le présent préavis vise ainsi à solliciter un crédit de **CHF 33'550.00 TTC** pour la réalisation des travaux de paysagisme.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réaménagement prévoit non seulement le remplacement de la surface bitumineuse imperméable par un revêtement perméable en grave filtrante, mais aussi le renouvellement de la clôture grillagée située sur le côté Est de la parcelle. L'installation d'un portail permettant un accès depuis le fonds voisin est également intégrée au projet. Cet accès devra être formalisé par la création d'une servitude de passage destinée aux véhicules d'entretien, l'espace ne disposant actuellement d'aucune ouverture directe sur le domaine public.

Les différences de niveau avec les parcelles adjacentes seront supprimées grâce à une adaptation des pentes du terrain. Par ailleurs, la zone herbagée sera nivelée et débarrassée des anciennes installations aériennes de téléphonie, désormais obsolètes.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été déterminé à partir d'un appel d'offres adressé à trois entreprises de paysagisme. Deux d'entre elles ont répondu en nous transmettant un devis estimatif. Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent à l'offre la plus avantageuse. Un pourcentage de 10 % est prévu pour couvrir les divers et imprévus.

Le budget de l'ensemble des travaux se présente de la manière suivante :

1.	Installation de chantier	CHF	1'610.00
2.	Evacuation des déchets bitumineux	CHF	1'800.00
3.	Création d'une place en revêtement perméable de 28 m2	CHF	2'430.0
3.	Décapage et évacuation de la couche de matériau sous le revêtement bitumineux pour atteindre le niveau du terrain naturel	CHF	3'450.00
4.	Mise en place de terre végétale sur une surface de 56 m2	CHF	2'430.00
5.	Démontage et évacuation des bordures en béton et de l'ancienne clôture en place	CHF	1'360.00
6.	Fourniture et pose de la clôture en limite, y. c. portail	CHF	7'218.50
7.	Fourniture et pose de nouvelles bordures délimitant les 2 zones	CHF	2'207.00
8.	Réfection de la surface engazonnée	CHF	1'729.00
9.	Plantation d'un arbre haute-tige type « Morus Alba » circonférence 16/18	CHF	1'580.00
10.	Constitution de la servitude de passage, inscription au RF (estimation du géomètre BF SA)	CHF	2'400.00
11.	Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	2'821.45
Total des travaux		CHF	31'035.95
TVA 8.1 %		CHF	2'513.91
Ajustement		CHF	0.14
Total général TTC (arrondi)		CHF	33'550.00

4. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'endettement de la législature 2021-2026.

Amortissement

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 :

- Travaux de menuiserie – 10 ans

5. CONCLUSION

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 23 juin 2026 ;
- Vu le préavis municipal N° 40-2026 : Demande d'un crédit de **CHF 33'550.00 TTC** destiné au réaménagement de l'espace extérieur Sud de la maison de commune
- Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cette requête ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'approuver** le préavis N° 40-2026 : Demande d'un crédit de **CHF 33'550.00 TTC** destiné au réaménagement de l'espace extérieur Sud de la maison de commune.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 18 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic Le Secrétaire adjoint

J.-L. Vuagniaux S. Noverraz



Annexe : Photos de l'état actuel de cet espace extérieur.

Annexe :

a) Zone imperméable



b) Zone de verdure

